

Sherbrooke, le 7 mars 2025



Aux syndicats affiliés au Conseil central des syndicats nationaux de l'Estrie (CCSNE)

29^e congrès du CCSNE

Camarade,

Le Conseil central des syndicats nationaux de l'Estrie est heureux de vous annoncer la tenue de son 29^e congrès régulier, **du mardi 3 juin au jeudi 5 juin 2025** au **Centre sportif Mégantic, situé au 5400, rue Papineau, à Lac-Mégantic**. Vous recevrez, lors des prochaines semaines, une convocation officielle comprenant les activités détaillées de cet important événement ainsi que toutes les informations nécessaires à la préinscription de la délégation de votre syndicat.

D'ici là, certaines informations doivent vous être transmises dans la présente invitation.

Procès-verbal du 28^e congrès

Nous vous informons que le comité exécutif ne fera pas lecture du procès-verbal du 28^e congrès du CCSNE lors du prochain congrès. Nous vous invitons, par conséquent, à en prendre connaissance dès maintenant par le biais du site web du Conseil central, au www.CCSNE.csn.qc.ca/congres.

Statuts et règlements

Vous trouverez ci-joint une copie des statuts et règlements du CCSNE. Tout syndicat désirant y apporter des amendements devra faire parvenir ses modifications au secrétariat du Conseil central **au plus tard le 4 avril 2025**. Par la suite, le secrétariat général enverra une copie de ces projets d'amendements à tous les syndicats affiliés, et ce, au moins 30 jours avant l'ouverture du congrès (au plus tard le 4 mai).

Politiques d'aide



Vous trouverez dans le présent envoi la **Politique spéciale d'aide aux syndicats pour le congrès 2025** qui sera utile pour planifier votre délégation. Afin de favoriser la participation au congrès des petits syndicats (100 membres et moins) et des jeunes personnes déléguées, une aide financière spéciale est prévue.

Pour toutes questions relatives à l'application de ces deux politiques, n'hésitez surtout pas à communiquer avec nous.

Suite au verso →

Réservation de chambres et animation

Le congrès se tenant à l'extérieur de la ville de Sherbrooke, vous êtes invité-es à profiter pleinement de cette occasion de solidarité syndicale privilégiée en dormant sur place ! On vous promet d'ailleurs de l'**animation chaque soir, dès la veille de l'ouverture du congrès (détails à venir dans la prochaine communication) !**



- ▷ Lundi 2 juin : soirée de quilles
- ▷ Mardi 3 juin : soirée chansonnier
- ▷ Mercredi 4 juin : soirée de solidarité

Fiez-vous sur nous : vous ne voudrez RIEN manquer ! À cet effet, nous vous invitons à séjourner à Lac-Mégantic pendant le congrès. Plusieurs options sont disponibles, qui conviendront à vos besoins.

POUR RÉSERVATION :

<https://www.ccsne.csn.qc.ca/a-propos/congres/>



Acquittement des per capita

Enfin, à titre indicatif, veuillez prendre connaissance des informations suivantes :

Extrait des statuts et règlements du CCSNE concernant la qualification des délégué-es :

17,05 *Pour avoir droit d'être représentés à un congrès régulier ou extraordinaire, les syndicats affiliés doivent, pour une période antérieure à 90 jours avant le début du congrès, avoir acquitté leurs redevances et per capita envers le Conseil central, la CSN et les fédérations, à moins qu'une entente de remboursement pour ces redevances et per capita ne soit intervenue entre les parties.*

Cela signifie que tous les syndicats qui souhaitent envoyer une délégation au congrès devront avoir des comptes à jour avec les organisations de la CSN **jusqu'en mars 2025** Avisez votre trésorier ou votre trésorière !

Au plaisir de vous recevoir au congrès de
VOTRE Conseil central, salutations syndicales,

Steve McKay
Secrétaire général, CCSNE

Consultez régulièrement la page CONGRÈS du site web du Conseil central pour accéder aux informations essentielles relatives à ce grand événement de solidarité régionale. Nous y verserons les documents et outils pertinents au fur et à mesure de l'avancement de nos préparatifs.

www.CCSNE.csn.qc.ca/congres

Pour toutes questions, n'hésitez pas à nous joindre !